

CONDITIONS GÉNÉRALES DE VENTE (CGV)

Préparation au concours CAFEP/CAPES

Préparation au concours CRPE

Préambule

Les présentes Conditions Générales de Vente ("CGV") sont proposées par l'ISFEC François d'Assise, Association, dont le siège social est situé 2 Allée Marianne Loir 33800 Bordeaux, immatriculée sous le n° SIRET 43187216700033.

La certification qualité Qualiopi a été délivrée au Prestataire au titre des catégories d'actions de formation, par ISQ Certification le 12 mars 2024.

Les présentes CGV régissent la relation contractuelle entre le Prestataire et le Client portant sur la préparation au concours CAFEP/CAPES ou CRPE

Le présent contrat est soumis au Code de l'éducation, au Code du travail, au Code de la consommation ainsi qu'aux textes réglementaires relatifs à la formation professionnelle.

1. Définitions

- **Client** : toute personne physique inscrite à la Formation.
- **Contrat** : l'ensemble constitué du bulletin d'inscription/bon de commande, du programme de formation, du règlement intérieur et des présentes CGV.
- **Formation** : prestation de préparation au concours, incluant plateforme numérique, supports pédagogiques et services d'accompagnement.
- **Durée de la Formation** : période comprise entre la date de début pédagogique prévue au contrat et la date de fin pédagogique prévue au contrat, quelle que soit l'assiduité du Client.
- **Services** : prestations fournies dans le cadre de la Formation.
- **Parties** : le Prestataire et le Client.

2. Objet et champ d'application

Les présentes CGV définissent les conditions de vente et de mise à disposition de la Formation. Toute inscription implique l'acceptation pleine et entière des présentes CGV par le Client, qui reconnaît en avoir pris connaissance avant validation de son inscription.

3. Inscription et admission

- L'inscription est conditionnée à l'envoi d'un bulletin d'inscription, d'un CV, d'un questionnaire et/ou à un entretien préalable.
- L'inscription devient définitive après validation du dossier et encaissement du premier versement.
- Le Client doit vérifier lui-même son éligibilité au concours et effectuer son inscription administrative à l'examen.
- Le programme, le règlement intérieur et le descriptif de la Formation sont remis au Client avant l'inscription et disponibles sur :
 - [Préparation au concours CAFEP/CAPES](#)
 - [Préparation au concours CRPE](#)
- Le Prestataire conserve la preuve de l'acceptation des CGV

4. Prix et modalités de paiement

- Le prix applicable est celui indiqué sur le bulletin d'inscription/bon de commande.
- Paiement possible par [chèque, virement].
- Le Client peut régler le prix :
 - en un seul versement à l'inscription, ou
 - en plusieurs fois, par paiement comptant échelonné sans frais, selon les modalités précisées dans le contrat (paiement en 4 échéances maximum).
- Chaque échéance doit être honorée à la date prévue. En cas de retard ou défaut de paiement d'une échéance, l'intégralité du solde devient immédiatement exigible, sans préjudice des pénalités légales et de la suspension d'accès à la Formation.
- Tout retard de paiement entraîne, après mise en demeure, des pénalités calculées sur la base du taux légal en vigueur.
- Aucune compensation ou retenue ne peut être opérée sans accord écrit du Prestataire.

5. Droit de rétractation et accès aux contenus numériques

- Conformément à l'article L. 221-18 du Code de la consommation, le Client dispose d'un droit de rétractation de 14 jours à compter de la signature du Contrat.
- L'accès aux contenus numériques est différé jusqu'à l'expiration de ce délai, sauf renonciation expresse du Client.
- En cas d'accès immédiat, le Client devra signer une clause de renonciation conformément à l'article L. 221-28 du Code de la consommation.

6. Financement par un tiers

En cas de financement total ou partiel par un organisme tiers (OPCO, employeur, CPF, Région, France Travail, etc.), le Client reste solidairement responsable du paiement des sommes dues si le financeur ne règle pas la totalité.

L'inscription est personnelle et non cessible sans accord écrit du Prestataire.

7. Médiation à la consommation

Conformément à l'article L. 612-1 du Code de la consommation, le Client peut recourir gratuitement à un médiateur. Le Prestataire adhère à :

CNPM Médiation Consommation

27 avenue de la Libération – 42400 SAINT-CHAMOND

Site : <https://cnpm-mediation-consommation.eu> – contact@cnpm-mediation-consommation.eu

Le Client peut également utiliser la plateforme européenne de règlement en ligne des litiges : <https://ec.europa.eu/consumers/odr>.

8. Propriété intellectuelle

- Tous les contenus, supports et ressources pédagogiques sont la propriété exclusive du Prestataire et/ou de ses partenaires.
- Toute reproduction, diffusion ou utilisation autre qu'à titre strictement personnel est interdite.
- L'accès à la plateforme est nominatif, limité à la durée de la Formation et non cessible.

9. Protection des données personnelles (RGPD)

- Les données du Client sont collectées pour la gestion administrative, pédagogique et légale de la Formation.

- Elles sont conservées 5 ans à compter de la fin de la Formation (durée légale de conservation des pièces contractuelles).
- Elles peuvent être transmises uniquement à des partenaires habilités (financeurs, certificateurs).
- Conformément au RGPD, le Client dispose de droits d'accès, rectification, opposition, effacement et limitation, à exercer à l'adresse suivante : accueil@isfecfrancoisdassise.fr
- En cas de litige, le Client peut saisir la CNIL (www.cnil.fr).
- Si les données sont hébergées hors Union européenne, des garanties appropriées sont mises en place.

10. Assurances et responsabilités

- Le Prestataire est assuré en responsabilité civile professionnelle auprès de la Mutuelle St Christophe.
- Le Client doit être couvert par une assurance responsabilité civile personnelle pour toute participation aux regroupements en présentiel.
- Le Prestataire a une obligation de moyens, pas de résultat. L'échec au concours ne peut donner lieu à remboursement ou indemnisation.
- Le Client s'engage à fournir des informations exactes, à respecter le règlement intérieur et à disposer du matériel nécessaire (ordinateur, connexion internet, logiciels requis).

11. Résiliation du contrat

Par le Client :

- Résiliation possible dans les 15 premiers jours suivant le début de la formation, selon les conditions suivantes : frais de dossier non remboursés et 10% du prix total conservé par l'organisme de formation.
- En cas de force majeure dûment justifiée (maladie grave avec certificat médical justifiant de l'impossibilité de suivre la formation), le remboursement s'effectue au prorata temporis des prestations non réalisées.
- Les remboursements interviennent dans un délai maximum de 30 jours, par le même moyen de paiement que celui utilisé par le Client.

Par le Prestataire :

- Le Prestataire peut résilier le contrat de plein droit en cas de :
 - non-paiement,
 - fraude ou comportement fautif du Client,

- impossibilité technique durable d'assurer la Formation,
- annulation d'un regroupement faute de participants suffisants.

Dans ce dernier cas, le Prestataire rembourse intégralement les sommes perçues pour la prestation concernée.

12. Force majeure et annulation

- En cas d'événement imprévisible, irrésistible et extérieur empêchant l'exécution du Contrat (force majeure), la responsabilité du Prestataire ne pourra être engagée.
- En cas de modification des modalités des concours par les autorités, aucun remboursement ne pourra être exigé.
- Le Prestataire peut annuler une session en présentiel en cas d'inscriptions insuffisantes ; les sommes correspondantes seront remboursées.

13. Accessibilité

Le Prestataire s'engage à étudier toute demande d'aménagement pour les personnes en situation de handicap.

Le Client est informé que la Formation requiert : [navigateur recommandé, matériel informatique minimum, connexion internet stable].

14. Dispositions diverses

Le Prestataire peut céder ou transférer ses droits et obligations à un tiers, sous réserve que ce dernier assure la prestation dans des conditions équivalentes. Le Client en sera informé.

15. Droit applicable et juridiction compétente

- Les CGV sont régies par le droit français.
- Conformément à l'article R. 631-3 du Code de la consommation, le Client consommateur peut saisir soit le tribunal de son domicile, soit celui du siège social du Prestataire.

ANNEXES

Annexe 1 : Formulaire type de rétractation

(À compléter et à renvoyer uniquement si vous souhaitez vous rétracter du contrat)

À l'attention de :

Isfec François d'Assise

2 Allée Marianne Loir 33800 Bordeaux

accueilfi@isfecfrancoisdassise.fr

Je vous notifie par la présente ma rétractation du contrat portant sur la prestation de formation suivante :

- Nom de la prestation / formation :
- Commandée le : / /
- Nom du ou des consommateur(s) :
- Adresse du ou des consommateur(s) :
- Signature du ou des consommateur(s) (uniquement en cas de notification du présent formulaire sur papier) :

.....

- Date : / /

Annexe 2 : Formulaire de renonciation au droit de rétractation

Je soussigné(e), [Nom – Prénom du consommateur], déclare :

- avoir demandé l'accès immédiat aux contenus numériques et services pédagogiques de la formation [Nom de la formation / concours],
- reconnaître que cette exécution anticipée entraîne la perte de mon droit de rétractation prévu à l'article L. 221-18 du Code de la consommation,
- donner mon accord exprès et non équivoque pour renoncer à ce droit.

Nom et prénom :

Date : / /

Signature (si version papier) :

(En cas d'inscription en ligne : case à cocher obligatoire avant validation de la commande)